**Province de Québec**

**Municipalité Régionale de comté du Val-Saint-François**

**Municipalité de Saint-Claude**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **AVIS PUBLIC – adoption du Règlement NUMÉRO 2018-315 ÉTABLISSANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**  |

**Prenez avis**, conformément aux dispositions de l’article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), qu’un projet de *Règlement numéro 2018-315 établissant le code d’éthique et de déontologie des employés municipaux* a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 1er octobre 2018 en même temps qu’a été donné l’avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

1. D’énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
2. D’énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d’employé municipal;
3. D’assurer l’adhésion explicite des employés municipaux aux principales valeurs de celle-ci en matière d’éthique et de déterminer des mécanismes d’application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 5 novembre 2018, à 20h00, à l’Hôtel de Ville situé au 295, Route de l’Église, à Saint-Claude.

Le projet de *Règlement numéro 2018-315 établissant le code d’éthique et de déontologie des employés municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l’Église, à Saint-Claude, aux heures ordinaires d’affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Saint-Claude, le 15 octobre 2018.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**France Lavertu**

Directrice générale et secrétaire-trésorière

|  |
| --- |
| **Certificat de publication**Je, soussignée, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Claude certifie par la présente avoir publié, en date du 18 octobre 2018, l’avis public concernant l’adoption du *Règlement numéro 2018-315 établissant le code d’éthique et de déontologie des employés municipaux* ci-joint, en affichant une copie au bureau municipal, bureau de poste et à la caisse des Sources.En foi de quoi, je donne ce certificat, ce18 octobre 2018.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_France Lavertu  Directrice générale et secrétaire-trésorière  |